

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf,
Le vingt-deux mai, à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, LEVESQUE, CAZIN, CHUPIN, BELLIOU, ROBIN, TRICHET, CORNETI, DUBOIS, HUCHET, LE VACON.

Date de convocation

16 mai 2019

A l'exception de :

Monsieur CHESNEAU a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Monsieur SIMON a donné pouvoir à Monsieur DEUX.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LEVESQUE.
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Monsieur TRICHET.

Date du
Conseil Municipal

22 MAI 2019

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DONNE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 28

Votants ----- 33

20/ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION PORNICHÉTINE POUR LA PROMOTION DU VOLLEY-BALL (APPVB) – APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur DONNE, adjoint au Maire

EXPOSE :

L'Association Pornichétine pour la Promotion du Volley-Ball (APPVB) organisera cet été la 33^{ème} édition du tournoi estival de Beach Volley, le 3^{ème} plus important tournoi national en 3 x 3, une épreuve qui accueille des joueurs mixtes et de tous âges, des amateurs jusqu'aux ténors du volley national.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

Depuis plusieurs éditions, l'Association Pornichétine pour la Promotion du Volley-Ball (APPVB) a proposé des modifications d'implantation des structures d'accueil des joueurs, du public, des organisateurs et des partenaires pour en faire une manifestation reconnue et appréciée par les Pornichétins et les touristes.

La Ville de Pornichet, partenaire de cette manifestation, fournit une partie des moyens techniques et logistiques. Au vu de la configuration de l'édition 2019, l'Association Pornichétine pour la Promotion du Volley-Ball (APPVB) doit compléter les locations de matériel qu'elle prend en charge directement. Aussi, ce surcoût n'a pas pu être annoncé dans le budget prévisionnel 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Association Pornichétine pour la Promotion du Volley-Ball (APPVB) afin de compenser une partie de ce surcoût.

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-7,

⇒ Vu la demande formulée par l'Association Pornichétine pour la Promotion du Volley-Ball (APPVB),

⇒ Vu l'avis de la Commission finances en date du 15 mai 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Pornichétine pour la Promotion du Volley-Ball (APPVB) d'un montant de 1 000 €.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur DONNE, à signer toutes les pièces nécessaires.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.